LANDES : LES RÉGIONS AGRICOLES

REGIONS AGRICOLES ET AGRICULTURE REGIONALE

DEUX GRANDES REGIONS

Au nord, la zone forestière, composée des régions côtières, de la Haute Lande, des Petites- Landes et du Marsan, où les surfaces agricoles ne couvrent que 13% du territoire : 30% des exploitations se situent dans cette zone pour 38% de la SAU. Le relief est pratiquement plat. Les sols à base de sable (95%), d'humus et faiblement argileux sont légers, perméables et faciles à travailler. Ils nécessitent impérativement un équipement pour l'irrigation et souvent le drainage des parcelles. Cette maîtrise leur confère un vaste éventail de possibilités culturales. La réglementation relative à la forêt et la fragilité des sols à l'érosion éolienne entraînent des contraintes pour le défrichement.

La taille moyenne des exploitations est importante et se situe bien au-dessus de la moyenne départementale (elle dépasse 54 ha en Grandes-Landes). L'agriculture est dominée par les productions végétales et en particulier le maïs mais on trouve aussi des légumes frais (carottes, asperges, haricots verts, maïs doux,..), la quasi totalité des pommes de terre du département et depuis peu, des bulbes. A part l'aviculture et en particulier la production de poulets sous couvert forestier les activités d'élevage y sont assez limitées ce qui explique le taux très faible des superficies fourragères en dehors des régions limitrophes comme le Marsan.

Au sud, la zone agricole, où les surfaces agricoles couvrent 54% du territoire : 70% des exploitations se situent dans cette zone pour 62% de la SAU départementale. Ses collines et vallées comprennent à l'est les régions agricoles du Bas-Armagnac, du Tursan, suivies de la Chalosse et au sud-ouest, les vallées des Gaves, du Gosse, et du Seignanx. Les sables des Landes près du Marsan, les terres limono-argileuses sur lit de galets dans les valées, les terres franches argilo-sableuses des coteaux chalossais et de l'Armagnac présentent une bonne fertilité.

La Superficie Agricole Utilisée couvre 137 783 ha soit plus de la moitié du territoire mais cette zone abrite 70 % des exploitations landaises. La taille moyenne des exploitations n'y est donc que de 25 ha. C'est une zone de polyculture-élevage. Le maïs est encore omniprésent avec 62 % de la SAU : la Chalosse en est la première région productrice et consommatrice. On y trouve également des légumes frais et du tabac mais c'est là que se concentrent la vigne et les vergers (kiwis) du département. Bien qu'ayant pas mal diminué, les surfaces fourragères comptent encore pour plus de 16 000 ha et favorisent l'élevage des bovins mais la production des volailles de qualité, volailles de chair et volailles grasses, y est prépondérante.

LANDES: LES REGIONS AGRICOLES	Superficie totale	SAU	%Total SAU	SAU/ SupT%	Nbre d'expl	%Total expl	Taille expl moyenne	Superficie fourragère	SFP/ SAU%
40130 PAYS DE BORN	94 814	4 045	1,82	4	104	1,33	38,89	3 182	0,79
40131 MARENSIN	69 125	3 488	1,57	5	174	2,23	20,05	7 897	2,26
40132 MARENNE	34 426	5 449	2,46	16	264	3,38	20,64	23 483	4,31
40133 MARSAN	57 417	20 423	9,21	36	773	9,91	26,42	171 518	8,40
40134 PETITES LANDES DE ROQUEF	48 520	4 140	1,87	9	150	1,92	27,60	4 736	1,14
40378 GRANDES LANDES	365 921	46 520	20,97	13	855	10,96	54,41	36 330	0,78
ZONE FORESTIERE	670 223	84 065	37,89	13	2 320	29,73	36,23	247 146	2,94
40144 SEIGNANX	12 378	2 908	1,31	23	194	2,49	14,99	60 189	20,70
40145 PAYS DE GOSSE	17 600	6 411	2,89	36	354	4,54	18,11	74 078	11,55
40379 VALLEE DU GAVE D OLORON	1 634	901	0,41	55	45	0,58	20,02	5 529	6,14
40380 VALLEE DU GAVE DE PAU	9 769	4 897	2,21	50	225	2,88	21,76	50 734	10,36
40382 CHALOSSE	122 900	73 554	33,16	60	3 145	40,30	23,39	844 960	11,49
40387 TURSAN	40 481	28 205	12,71	70	906	11,61	31,13	403 411	14,30
40388 BAS-ARMAGNAC	49 275	20 907	9,42	42	615	7,88	34,00	186 479	8,92
ZONE AGRICOLE	254 037	137 783	62,11	54	5 484	70,27	25,12	1 625 380	11,80
ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	924 260	221 848	100,00	24	7 804	100,00	28,43	1 872 526	8,44

DEUX GRANDES ORIENTATIONS

Vocation céréalière, diversification légumière

L'agriculture représente 221 848 ha, un quart du département, mis en valeur par 7 804 exploitations (10 031 en 1988). La SAU moyenne par exploitation approche 30 ha, soit près de 8 ha de plus qu'en 1988. Les productions végétales comptent pour 58% de la production totale.

Avec 137 400 ha ensemencés, 62% de la SAU, le département des Landes a surtout une vocation céréalière et sa spécialisation en maïs en fait le premier producteur de maïs grain et de maïs semence mais les cultures légumières se développent. Même si on retrouve du maïs avec 14 000 ha de maïs doux, les Landes se placent encore au premier rang national pour les carottes et pour les asperges, au 4ème pour les haricots verts.

.../...

LANDES : LES REGIONS AGRICOLES

.../...

Bénéficiant de conditions agro-climatiques favorables, le maïs doux s'est développé avec l'implantation de conserveries, les coopératives en étant souvent partenaires. D'autres productions comme kiwis, myrtilles, pleurotes ou encore floc de Gascogne contribuent aussi à la notoriété du département tout comme les bulbes peut-être à l'avenir.

6.5 millions de canards gras, 18 millions de poulets label

Les productions animales atteignent 260 millions d'euros, soit 42% de la production totale. Elles se caractérisent surtout par la production de volailles : 177 millions d'euros dont plus des trois quarts pour les palmipèdes gras. Avec 6,5 millions de têtes, les Landes réalisent plus du tiers de la production française de canards gras, ce qui les place au 1er rang national. La production de foie gras dépasse les 3 600 tonnes, le foie d'oie n'en représentant plus que 2%. La production de volailles de chair atteint 25 millions de têtes dont la très grande majorité sous label. Le département est également dans les tout premiers producteurs de cailles et, avec 100 000 m3 de bassins pour 21 entreprises, il se place au 2ème rang national en salmoniculture.

UN SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE PERFORMANT

Les industries agro-alimentaires connaissent un essor important et tiennent une place essentielle dans l'économie locale. Elles se sont structurées à partir des différentes filières de production et sont très bien représentées tant pour le secteur coopératif (Maïsadour, coopérative de Pau- Euralis,..) que par le secteur privé (Bonduelle, Labeyrie,…). Elles occupent plus de 4 500 salariés. 29 sites d'industries agro-alimentaires sont soumis à des autorisations au titre des installations classées.

13 RÉGIONS AGRICOLES

ZONE FORESTIERE

40130 – Pays de Born	14 communes	94 814 ha
40131 – Marensin	13 communes	69 125 ha
40132 – Maremne	13 communes	34 426 ha
40133 – Marsan	30 communes	57 417 ha
40134 – Petites Landes de Roquefort	17 communes	48 520 ha
40378 – Grandes – Landes (*)	60 communes	365 921 ha

ZONE AGRICOLE

40144 – Seignanx	6 communes	12 378 ha
40145 – Pays de Gosse	10 communes	17 600 ha
40379 – Vallée du Gave d'Oloron (*)	1 communes	1 634 ha
40380 – Vallée du Gave de Pau (*)	7 communes	9 769 ha
40382 – Chalosse (*)	106 communes	122 900 ha
40387 – Tursan (*)	31 communes	40 481 ha
40388 – Bas-Armagnac	23 communes	49 275 ha

(*) Région agricole interdépartementale

Les superficies indiquées ci-dessus sont les superficies cadastrées des Régions Agricoles (source INSEE, DGI)